

ASSURANCE MALADIE

SEPTEMBRE 2023

SOMMAIRE

◆ MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

- Avenant 7 : renouvellement d'ordonnance, accès direct et soins à domicile

◆ MEDECINS

- En vidéo : les cas pratiques pour aborder les différents aspects de l'arrêt de travail
- Trod angine : les médecins sont invités à passer commande dès à présent
- Certificats médicaux : le point sur les dernières évolutions de la réglementation

◆ ORTHOPHONISTES

- Actes en accès direct par les orthophonistes : conditions et modalités pratiques

◆ INFORMATIONS GENERALES

- Amelipro : 2 composants à installer pour continuer à lire la carte Vitale
- La campagne de vaccination contre le Covid-19 débute le 2 octobre

MASSEURS - KINESITHERAPEUTES

➡ **Avenant 7 : renouvellement d'ordonnance, accès direct et soins à domicile**

Certaines des mesures de l'avenant 7 à la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes signé en juillet 2023 sont entrées en vigueur fin août. Il s'agit notamment de la possibilité pour les professionnels de santé d'adapter les prescriptions médicales de moins d'un an et la possibilité d'accès direct aux masseurs-kinésithérapeutes exerçant dans certaines structures de soins et d'exercice coordonné.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

MEDECINS

➡ **En vidéo : les cas pratiques pour aborder les différents aspects de l'arrêt de travail**

Plus d'une vingtaine de vidéos sur les arrêts de travail sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'Assurance Maladie. Chacun y trouvera des précisions utiles à sa pratique, quel que soit son niveau de connaissance ou de maîtrise des stratégies de prise en charge.

Ces vidéos font partie de la formation en ligne « Mooc arrêts de travail : prévenir, prescrire, accompagner la reprise », conçue par l'Assurance Maladie avec des médecins, en collaboration avec le Collège de la médecine générale (CMG) et la Société française de santé au travail (SFST).

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➡ **Trod angine : les médecins sont invités à passer commande dès à présent**

Comme chaque année, l'Assurance Maladie se mobilise pour lutter contre l'antibiorésistance. Dans ce contexte, elle met gratuitement des tests rapides d'orientation diagnostique (Trod) de l'angine à la disposition des médecins libéraux généralistes, pédiatres et oto-rhino-laryngologistes (ORL). Le recours au Trod angine contribue à préserver l'efficacité des antibiotiques en les limitant aux seules angines bactériennes à streptocoque bêta hémolytique du groupe A.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➡ **Certificats médicaux : le point sur les dernières évolutions de la réglementation**

Le 31 août dernier, un décret a réduit la liste des disciplines à contraintes particulières dont la pratique sportive en fédération ou hors fédération, exige pour toute personne, majeure ou mineure, la délivrance d'un certificat médical d'absence de contre-indication.

Ce texte s'inscrit dans le cadre de mesures de simplification visant à libérer du temps médical aux médecins en limitant leurs tâches administratives. Retour sur les récents leviers activés pour limiter le recours aux certificats médicaux dans le sport et rappel des situations précises pour lesquelles il est requis lors de la rentrée des enfants.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

+ **ORTHOPHONISTES**

➡ **Actes en accès direct par les orthophonistes : conditions et modalités pratiques**

La possibilité pour les orthophonistes de réaliser des actes en accès direct est entrée en vigueur le 26 juillet 2023 (avenant 20 à la convention nationale des orthophonistes libéraux).

L'orthophoniste peut désormais réaliser ses actes en accès direct, sans prescription médicale préalable, s'il exerce dans les structures de soins et d'exercice coordonnés.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

+ **INFORMATIONS GENERALES**

➡ **Amelipro : 2 composants à installer pour continuer à lire la carte Vitale**

L'ensemble des professionnels de santé qui utilisent la lecture de carte Vitale depuis amelipro doivent réaliser 2 mises à jour sur leur poste de travail avant la fin de l'année 2023.

Le navigateur Chromium (Chrome et Edge) a posé à cette date une échéance sur une nouvelle version des navigateurs qui rendra impossible la lecture de carte Vitale sur amelipro. À la suite de cette annonce, les autres navigateurs sont également susceptibles de mettre à jour leur cadre technique dans les prochains mois.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)



➔ **La campagne de vaccination contre le Covid-19 débute le 2 octobre**

En raison des circonstances épidémiologiques actuelles, la campagne de vaccination contre le Covid-19, ciblant en priorité les personnes les plus fragiles, a été avancée au 2 octobre, date à laquelle les nouveaux vaccins seront mis à disposition des officines.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)